RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

100

86

100 100

EE 10

100

100

100

16 B

100

100

100

36

200

100

100

100

88

B B

DÉPARTEMENT

31 - Haute-Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers • en exercice 11 • présents 11 • votants 11 • absents 0 • exclus 0

De la commune BARBAZAN

Séance du 10 juillet 2020 à 17 heures 30

Date de convocation : 03 juillet 2020

Date d'affichage : 06 juillet 2020

sous la présidence de :

Mme STRADERE Michèle

Objet
Attribution prime
exceptionnelle COVID à
Madame FORNASIER

Marie-Louise

Étaient présents :

Mesdames VEYRIES Nadine, BOLEA Maryse, ARIES Fabienne, WINTERSTEIN Martine, Mrs DELORT Thierry, MAURETTE Bernard, SALES André, BALLARIN Jacques, VALLE Anthony, MADET Michel

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est

réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances

Secrétaire de séance :

Mme ARIES Fabienne

Madame le Maire informe le conseil municipal que le gouvernement octroie une prime COVID suivant le décret paru au JO N° 2020-570 du 14 mai 2020 ne dépassant pas 1000 € au personnel de la fonction publique territoriale ayant travaillé pendant le confinement du 16 mars au 11 mai 2020

Pour cela, il a été décidé d'octroyer une prime COVID sous forme de prime exceptionnelle de 250€ à Madame FORNASIER Marie-Louise, qui lui seront versés sur la paye du mois d'août 2020.

Cette prime sera exonérée de cotisations et contributions sociales ainsi que d'impôts sur le revenu.

Pour 8 Contre 0 Abstention 3

le

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide : - d'attribuer une prime exceptionnelle de 250 € selon les conditions cidessus

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en sous-préfecture de Saint-Gaudens Le 21 juillet 2020 Publié ou notifié le

Fait à BARBAZAN

Le 17 juillet 2020 Le Maire



2 1 JUIL. 2020

SOUS-PREFECTURE DE SAINT-GAUDENS

